
Journal Ouest-France du **mardi 24 juin 2008**
Edition : **Alencon-Orne Est** - Rubriques : **Brioux**

Imprimer

Alain Lambert préoccupé par la situation de la commune

Samedi le président du conseil général est venu rencontrer les élus du canton de Trun. Après un déjeuner à Tournai-sur-Dives qui rassemblait une quarantaine de convives, et une remise de décorations à la salle des fêtes de Merri-Ommoy, c'est une séance de travail avec le conseil municipal de Brioux qui attendait **Alain Lambert** et Christophe Gérard en fin d'après-midi.



De gauche à droite : Alain Lambert, Catherine Gaignon et Christophe Gérard se penchent sur la question de la taxe professionnelle.

À la demande de Catherine Gaignon, maire, ils se sont penchés sur le problème de l'écêtement de la taxe professionnelle. Sur le territoire de la commune est implantée une grosse entreprise, les Carrières de Vignat, qui génère 400 000 euros de taxe, mais comme les Briociens ne sont que 94, la commune ne peut pas percevoir cette somme. En effet, l'article 1648 A du code général des impôts instaure le principe d'un **«écêtement de la part communale des bases de taxe professionnelle d'un établissement dès lors que ces bases, divisées par le nombre d'habitants de la commune, excèdent de deux fois la moyenne des bases de taxe professionnelle par habitant au niveau national, écêtement qui alimente le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.»**

Les critères de redistribution de ce fonds départemental sont définis librement par le conseil général, et actuellement Brioux ne rentre pas dans les critères qui lui permettraient d'en bénéficier. Il faudrait donc redéfinir ces critères, ou trouver dans le système actuel la faille qui rendrait à la commune une partie de cette taxe professionnelle.

Alain Lambert, ancien ministre délégué du budget, a promis de résoudre cet épineux problème de fiscalité.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

Imprimer

Avec l'aimable autorisation du journal Ouest-France 